Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande

Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise

Band: 106 (2007)

Artikel: La gigantomachie de Lousonna-Vidy ; suivie de, Considérations sur la transmission du motif de l'anguipède

Autor: Abetel, Emmanuel

Kapitel: VII: La destruction du temple de Lousonna

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-836056

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VII. La destruction du temple de *Lousonna*

Les témoignages archéologiques des débuts du christianisme sont fréquents en Suisse, songeons non seulement aux ensembles épiscopaux de Genève et de Martigny, mais aussi aux nombreuses chapelles privées construites dans les villae *dont le maître avait adopté la foi nouvelle*[1]. *Rares sont cependant les allusions aux premiers chrétiens ou aux missionnaires des débuts, ne serait-ce que dans le cadre d'une hypothèse de recherche. Ceci est sans doute propre à un pays où la confession réformée a longtemps été prépondérante : les interprétations des débuts du christianisme étaient dès lors laïcisées à l'inverse de ce qui s'est longtemps fait en France voisine, où le clergé local avait la mainmise sur de nombreuses sociétés savantes, la réussite des premiers chrétiens étant implicitement mise à l'actif de l'Eglise catholique. Plus que des faits réels, les éléments qui suivent seront donc des repères pour un cadrage du contexte religieux de notre contrée à l'époque romaine.*

Propositions concernant la destruction du temple de *Lousonna*

Les fragments A1 et A2, recueillis à proximité immédiate de l'angle sud-est du temple de *Lousonna*, sont mentionnés spécifiquement dans les rapports de fouilles : ils proviennent d'une couche d'incendie qu'il a été possible de faire remonter à la seconde moitié du 4ème siècle à partir des pièces de monnaie provenant de dons votifs qu'elle contient[2].

Or, rien ne s'oppose au maintien de ce monument jusqu'à cette époque : ainsi des monnaies à l'effigie de Dioclétien représenté en *IOVI FVLGERATORI*, frappées entre 288 et 296 (*LIMC* 549 à 551), figureront précisément une gigantomachie[3]; T. ZAWADSKI[4] propose une allusion au combat entre les géants et les dieux dans les vers d'un oracle cité par AMMIEN MARCELLIN (29, 1, 33). Au début du 5ème siècle encore, CLAUDIEN (*Gig.* – supra, pp. 26-27) nous restitue le récit de cette épopée ; W. KIRSCH[5] y voit une récupération du récit mythologique semblable à celles auxquelles avaient procédé HORACE (*carm.* 3, 4, 49-60) et MARTIAL (8, 50, 1-10) par le passé : l'allusion renverra aux combats victorieux du général Stilichon et au jeune prince Honorius.

Si nous privilégiions un fait de guerre, la destruction de ce temple se situerait plus vraisemblablement autour de 355 : à cette époque, l'empereur JULIEN (*ad Ath.* 7, 279a) parle de quarante-cinq villes de Gaule détruites par les barbares qui auraient occupé toute la rive gauche du Rhin, tandis qu'à la lecture du récit d'AMMIEN (14, 10, 6), en 354 le pont de Kaiseraugst semblerait ne plus exister : l'enfouissement du trésor d'argenterie dans l'enceinte de la même forteresse remonte lui aussi à ces années[6].

---

[1] Les dates proposées pour l'ensemble épiscopal de Genève et pour la cathédrale de Martigny iraient à l'encontre de l'hypothèse de R. FELLMANN (1992, p. 353), envisageant que ce n'est qu'après l'édit de 391 que des églises auraient été construites dans nos régions : dans une telle éventualité, les témoignages ponctuels remontant au 4ème siècle, seraient dus aux initiatives privées de quelques individus isolés plaçant dans des tombes de riches objets liturgiques avec des symboles et inscriptions chrétiens, construisant des *memoriae* à l'intérieur de leur domaine. A Sion, l'inscription du *praeses* Pontius Asclepiodotus (*CIL* XII 138) mentionne l'érection d'un édifice religieux en 377 après J.-C., mais il est vrai qu'il est impossible d'en connaître la fonction.

[2] Nous arrivons à cette datation à partir des monnaies dont Frédéric Gilliard avait relevé l'emplacement (fig. 63). Tandis que les 78% est postérieur à 253, les deux pièces les plus récentes remontent, l'une à l'empereur Valentinien II (383-392), l'autre à la fin du règne de Théodose : elle a été frappée à Aquilée en 393, à l'effigie de son fils Honorius (*RIC* 9, p. 107, n° 58d). Elles proviendraient du bas de la couche d'incendie, ce qui a priori ne trouve pas d'explication. Les comptages établis par H. W. DOPPLER mettaient en évidence une continuité d'occupation jusqu'à cette époque pour de nombreuses localités de Suisse : à Windisch – les 11,75% (949 pièces) des 8079 monnaies découvertes sont postérieurs au règne de Magnence –, à Martigny – 9,21%, soit 138 pièces –, à Coire – 8,94% (32 pièces) –, à Baden – 4,42% (41 pièces). *Lousonna* ne présenterait que 21 pièces, soit les 2,18% de l'effectif (Die römische Münzen aus Baden, in *Handel und Handwerk im römischen Baden*, Baden, 1983, pp. 3-12 [p. 9]).

[3] Par exemple, *RIC* 5.2, p. 235, nos 145-146 (*LIMC* 549).

[4] Les procès politiques de l'an 371/372 (Amm. Marc. XXIX 1, 29-33 ; Eunapius, Vitae Soph. VII 6,3-4. D 480), in *Labor Omnibus Unus, Gerold Walser zum 70. Geburtstag*, Stuttgart, 1989, pp. 274-287 [p. 286] (Historia Einzelschriften 60).

[5] Claudians Gigantomachie als politisches Gedicht, in *Rom und Germanien*, Berlin, 1982, pp. 92-98 [p. 95] (Sitzungsberichte der AdW der DDR 15 G).

[6] H.-A. CAHN le situe entre 351 et 357 (*Der spätrömische Silberschatz von Kaiseraugst*, Basel, 1984, p. 53 [Basler Beiträge zur Ur- und Frühgeschichte 9]).

Nous ne pourrions certes oublier la moins spectaculaire des fins, celle d'un temple laissé à l'abandon faute de ressources financières pour en assurer l'entretien, qu'il ait été du ressort d'un particulier ou d'une association privée, ou que l'ensemble ait été placé sous la responsabilité des pouvoirs officiels : la couche d'incendie concernerait donc un édifice déjà ruiné au moment de l'incursion.

Il est impossible d'apprécier le rôle qu'auraient encore pu jouer les autorités locales ou provinciales dans l'entretien des temples. Dans une époque marquée par de fréquents changements d'empereur avec les luttes de succession en découlant à chaque fois, les priorités devaient être d'un tout autre ordre pour des édiles, déconcertés de surcroît par l'apparition de religions nouvelles ; ceci alors qu'il se serait agi de privilégier l'entretien des armées engagées sur la ligne du Rhin immédiatement voisine, menacée de rupture par des vagues d'envahisseurs toujours plus pressantes.

L'évolution des conditions économiques sur le Plateau suisse est un sujet très difficile à appréhender si l'on ne dispose que de projections des connaissances déjà aléatoires sur la situation en Gaule voisine. Les temps sont certes moins favorables que durant la période d'expansion caractérisant le 1er siècle et où prospèrent des localités comme le *vicus* de Winterthour ou l'agglomération de Martigny : il faut toutefois rappeler que *Lousonna,* et c'est ce que confirment les explorations effectuées par D. PAUNIER[7] et ses collaborateurs sur sa frange occidentale, continue de vivre une période de relative prospérité.

Cependant, à choisir entre une destruction du temple par des envahisseurs ou suite à une lente désagrégation consécutive à son abandon, c'est une troisième hypothèse que nous allons essayer de développer ici. Bien que la présence d'une couche d'incendie fasse songer en premier lieu à un événement guerrier[8], le démantèlement de la gigantomachie par les chrétiens[9] – de toute manière, il se serait lui aussi déroulé dans des conditions pour le moins conflictuelles – ne peut être exclu[10]. Nous allons donc orienter notre recherche dans cette direction, rien ne permettant de favoriser les deux autres explications, apparemment privilégiées jusqu'ici, et qui trouvaient de toute manière leur justification dans des événements contemporains à l'implantation du christianisme dans notre région ; les travaux récents n'insistent-ils pas sur la survie de la localité bien au-delà des invasions auxquelles elle était censée avoir succombé[11] ? Si les cultes païens semblent avoir résisté plus longtemps dans la partie occidentale de l'Empire, la présence de fortes communautés chrétiennes dans les environs immédiats, avec même un évêque à Martigny, et vraisemblablement à Genève aussi[12], ne peut qu'avoir accéléré l'éradication du paganisme.

Implantation du christianisme sur le Plateau suisse

A peu près en même temps que les premières églises apparaissent dans les enceintes du Bas-Empire au cours de la seconde moitié du 4ème siècle – entre 350 et 370 à Genève –, Justinianus, évêque résidant à Kaiseraugst, participa au concile de Cologne en 346 ; la mention de Théodule, évêque de Martigny, présent à Aquilée, remonte à 381, Isaac, évêque de Genève, était signalé aux environs de 400[13].

En raison de l'exiguïté du territoire pris en considération, entre les Alpes et la chaîne du Jura, la présence des premiers évêques de la région aux conciles de la seconde moitié du 4ème siècle permettrait de proposer avec une bonne approximation des dates pour la destruction du *fanum* de *Lousonna ;* tout au plus pourrons-nous imaginer que la mise en place d'un siège épiscopal n'impliquait pas systématiquement le démantèlement immédiat des lieux de culte païens, qui pourrait s'être produit après une période de cohabitation plus ou moins longue. De telles déprédations auraient aussi pu être dues à l'action incontrôlée de missionnaires zélés (infra, p. 112, n. 24). Rien ne nous empêche, enfin, d'imaginer que l'administration locale aurait procédé elle-même à ces interventions si elle en avait reçu l'ordre directement de la *civitas* ou de l'autorité provinciale : dans une lettre remontant à 324, EUSÈBE de Césarée (*VC* 2, 46, 3) signale précisément que les gouverneurs avaient reçu comme directive de se mettre à la disposition des évêques et *"... d'exécuter avec le plus grand empressement tout ce qui leur serait demandé".* Dans tous ces cas, nous ne pourrons négliger la position qu'occupait le *vicus* de *Lousonna* sur un de ces grands axes de communication, dont on sait le rôle qu'ils jouèrent dans l'expansion du christianisme[14].

---

[7] *Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy. Rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1983*, Lausanne, 1984 (*RMIAHA* 1) ; *Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy. Rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1984*, Lausanne, 1987 (*CAR* 40) ; *Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy. Le quartier occidental. Le temple indigène*, Lausanne, 1989 (*CAR* 42).

[8] Ce n'est que rarement qu'ont été pris en compte les ravages occasionnés par la foudre avant l'invention du paratonnerre au milieu du 18ème siècle...

[9] En 386, LIBANIOS (*Or.* 30 *Pro Templis* 9), dans une adresse à l'empereur Théodose, lui demande de protéger les temples contre les agressions de ceux qui s'acharnaient à démanteler les lieux de culte de l'ancienne religion.

[10] Une explication suggérée avant nous par T. LUGINBÜHL (1996, p. 13).

[11] Ce n'est d'ailleurs pas seulement à *Lousonna* que les conséquences des invasions ne furent pas aussi graves qu'on l'a longtemps cru (D. PAUNIER, 1997, pp. 25-26).

[12] Concernant Genève, C. BONNET précise : *"Les travaux se sont engagés un peu après le milieu du IVe siècle, ils ont duré jusque vers 370 (...) il paraît certain qu'un évêque a régi très tôt ce groupe de bâtiments..."* (*Les fouilles de l'ancien groupe épiscopal de Genève (1976-1993)*, Genève, 1993, p. 25 [Cahiers d'archéologie genevoise 1]).

[13] C. JÄGGI, Von römischen Pantheon zur christlichen Kirche, in *Die Schweiz zwischen Antike und Mittelalter*, Zürich, 1996, pp. 61-126 [p. 61]. Ce travail représente actuellement l'étude la plus complète sur les débuts du christianisme dans notre pays.

[14] *"Il* [le christianisme] *suit tout naturellement les vallées affluentes du Rhône et le réseau de routes romaines qui, sans être d'une densité exceptionnelle, permet néanmoins de relier Lyon, Vienne, Genève à l'Italie par les cols, ou les bords du Léman aux Alpes du Sud."* (J.-P. LEGUAY, Les origines du christianisme dans les Alpes du Nord, in *Doss Arch* 48, 1980/81, pp. 73-79 [p. 75]).

Dispositions légales à l'encontre des païens

L'interprétation des textes juridiques, l'étude de la lente implantation du christianisme en butte aux hérésies et confronté aux diverses formes de paganisme qu'il supplantait progressivement, sont l'objet de travaux spécifiques, mais donnent souvent lieu à des hypothèses contradictoires selon que leur auteur est un historien de l'Antiquité, un ecclésiologue, ou un juriste : à chaque fois, les liens paraîtront bien minces avec l'archéologie provinciale...[15] Pourtant, il nous a paru utile de relater ici des édits particulièrement significatifs, provenant principalement du Code Théodosien[16] ; par leur inlassable répétition, et même s'ils s'appliquent souvent à la partie orientale de l'Empire[17], ils montrent combien fut laborieuse pour les instances impériales l'éradication des religions qu'elles ne reconnaissaient plus.

A partir de 331, suite à un édit de Constantin, qui n'a apparemment pas été repris dans le recueil de lois de Théodose II et qui ordonnait la fermeture des temples païens[18], on aurait même assisté à des destructions spontanées[19] ; il n'est pas exclu que cette mesure n'ait touché que certains centres cultuels dont les pratiques pour le moins particulières étaient incompatibles non seulement avec les préceptes chrétiens, mais auraient été critiquées même par les intellectuels païens[20].

Le 1er décembre 346[21], Constance II ordonnait à Taurus, préfet du prétoire d'Italie, de fermer immédiatement les temples *"en tous lieux et toutes cités et d'en interdire l'accès..."* (COD. Theod. 16, 10, 4).

Tandis qu'en 362 ou 363, JULIEN l'Apostat (*Gal.* 206a) reprochait bel et bien aux chrétiens d'avoir détruit temples et autels, le 3 août 379, par la constitution signée à Milan – et la relative proximité de la capitale lombarde serait, peut-être, à prendre en compte –, Gratien proscrivait l'hérésie et le paganisme (COD. Theod. 16, 5, 5), sanctionnant énergiquement toute forme de prosélytisme.

L'édit de Théodose du 28 février 380, émis à Thessalonique, sans prononcer de condamnation formelle, enjoignait aux habitants de Constantinople de professer *"la religion que l'apôtre Pierre avait jadis enseignée aux Romains"* (COD. Theod. 16, 1, 2)[22]. Le 30 juin 381, le même, depuis Héraclée, prescrivait à Ausone, proconsul d'Asie, de faire remettre aux chrétiens les lieux de culte détenus par les hérétiques (COD. Theod. 16, 1, 3) : il est vrai toutefois que ce ne sont pas tant les adeptes des cultes païens, mais bien plutôt les tenants de la religion arienne qui étaient visés par de telles mesures.

Le retrait de l'autel de la Victoire de la salle des délibérations du Sénat de Rome, ordonné par Gratien en 382 probablement sous l'influence d'Ambroise, sera la première mesure spectaculaire contre le paganisme, en parallèle avec la confiscation des biens des collèges de prêtres et de vestales (AMBROISE de Milan *epist.* 18, 12). En réalité, ce ne semble encore être qu'une séparation entre l'Etat et le paganisme : ainsi les prêtrises et les collèges religieux païens conservent-ils le droit de recevoir dons et legs (AMBROISE de Milan *epist.* 18, 13-14).

---

[15] Voir ainsi les ouvrages intéressants par leur constant recours aux sources antiques, quoique plus de prime jeunesse, de J. GAUDEMET (1958) et de G. BARDY, P. LABRIOLLE et J.-R. PALANQUE, *De la paix constantinienne à la mort de Théodose*, Paris, 1939 (Histoire de l'Eglise 3, sous la direction de A. FLICHE et V. MARTIN).

[16] L'adresse des édits montre à quel point l'évolution des croyances fut propre aux diverses régions de l'Empire, à leur mentalité et à leur passé religieux respectifs. Les dates que nous proposons sont celles adoptées par l'édition de C. PHARR, *The Theodosian Code*, Princeton, 1952 (Princeton University Press).

[17] Si quelques-uns de ces édits concernent aussi la préfecture d'Italie, aucun de ceux que nous utilisons ici ne s'adressait en effet au préfet du prétoire des Gaules dont dépendait l'Helvétie romaine...

[18] *"Ensuite Constantin (...) ordonna, par un édit que les temples des païens fussent fermés, sans aucun massacre."* (OROSE *hist.* 7, 28, 28).

[19] *"Même dans les* autres provinces, *autant dans les campagnes que dans les villes, on comptait par milliers les personnes qui se convertissaient spontanément à la doctrine rédemptrice. Celles-ci, comme s'il s'était agi d'objets inutiles, détruisaient les statues de toutes sortes que jusque là elles avaient considérées comme étant sacrées et sans attendre aucun ordre abattaient les temples..."* (EUSÈBE de Césarée, *VC* 4, 39, 2). Dans sa traduction de la *Chronique* d'EUSÈBE de Césarée, JÉRÔME (*Chron.* ad a. 331) ajoutait *"Edicto Constantini gentilium templa subuersa sunt"*.

SOZOMÈNE (*HE* 2, 5, 4) laisse entendre que seuls les lieux de culte déjà à l'abandon auraient été définitivement démantelés : *"Parmi les temples, les uns furent privés de leurs portes, les autres de leurs toits, d'autres, par ailleurs négligés, étaient démolis et détruits."*

Mais le vrai motif semble plutôt avoir été l'intention de s'approprier les richesses renfermées dans les temples : *"C'est précisément pour cette raison qu'après que par ordre de l'empereur on en eut démonté les portes d'entrée, les vestibules des temples païens des diverses villes étaient complètement dépouillés de leurs ornements..."* (EUSÈBE de Césarée *VC* 3, 54, 2). SOZOMÈNE (*HE* 2, 5, 3) précise d'ailleurs : *"Des statues à leur tour, celles qui étaient en métal précieux, ou la partie des autres qui semblait être utile, étaient fondues et devenaient de l'argent du fisc..."*

[20] Voir les orientations bibliographiques fournies par L. TARTAGLIA à la p. 152, n. 130, de son commentaire de l'édition italienne – que nous avons traduite ici à notre tour – de la *Vita Constantini* d'EUSÈBE de Césarée.

[21] Cette date est toutefois l'objet de nombreuses controverses, les chercheurs plaçant tour à tour ce rescrit en 346, 354, 356... (J. GAUDEMET, 1958, p. 648, n. 2).

[22] Certains historiens en limitent toutefois la portée à l'Eglise de Constantinople. P. BARCELÒ et G. GOTTLIEB (Das Glaubensedikt des Kaiser Theodosius am 27. Februar 380 : Adressaten und Zielsetzung, in *Klassisches Altertum, Spätantike und frühes Christentum. Adolf Lippold zum 65. Geburtstag gewidmet*, Würzburg, 1993, pp. 409-423) estiment qu'un tel décret sanctionnait en premier lieu les hérésies auxquelles étaient confrontées les communautés chrétiennes et ne concernait que dans une moindre mesure les païens, dont certains continuaient d'occuper des postes importants dans l'administration impériale : *"Die in manchen Gegenden des Reiches zu dieser Zeit noch mehrheitlich heidnische Bevölkerung bleibt ausserhalb dieser kaiserlichen Einigungsbemühung."* (ibid., p. 413) et plus loin (ibid., p. 420) : *"Der Text der Verordnung bietet keine Anhaltspunkt dafür, dass heidnische Kulte eingeschränkt, behindert oder gar verboten wären."*

La succession de ces édits pris contre le paganisme montre bien les difficultés qu'on eut à l'extirper: SULPICE SÉVÈRE ne nous décrit-il pas, avec force miracles il est vrai, les risques encourus par Martin, évêque de Tours à partir de 371, au moment où il s'en prend aux lieux de culte païens[23]? Dans les campagnes, l'évangélisation ne semble avoir progressé que très lentement: VIGILE de Trente écrit à Jean Chrysostome (*ad Ioh. PL* 13, col. 552-558) au sujet du martyre du diacre Sisinnius, tué avec ses compagnons peu avant 397 (col. 553) par des montagnards qu'il tentait de convertir.

Si, dès 397, une constitution adressée par Arcadius à Asterius, comte d'Orient, parle de la récupération de matériaux provenant de la démolition des temples pour l'entretien des routes et des ponts (COD. Theod. 15, 1, 36), il faudra toutefois attendre le 10 juillet 399 pour que leur destruction soit ordonnée: par une constitution émise à Damas (COD. Theod. 16, 10, 16), Arcadius commandait à Eutychianus, préfet du prétoire d'Orient, de procéder au démantèlement des temples ruraux et à la destruction des instruments du culte; et encore, car le 20 août, s'adressant à Apollodore, proconsul d'Afrique, dans un rescrit signé à Padoue, il ne confirmera que l'ordre de retirer les représentations illicites des édifices religieux concernés, ceux-ci étant simplement saisis (16, 10, 18).

Force nous est de constater que les textes pouvant explicitement être mis en rapport avec la partie occidentale de l'Empire sont tardifs: ainsi n'est-ce que le 29 janvier 399 qu'Honorius (COD. Theod. 16, 10, 15) prescrit à Macrobe et Proclianus, vicaires d'Espagne et des Cinq provinces, la sauvegarde des ornements des temples dans leurs juridictions; par un décret émis à Rome le 15 novembre 407 à l'intention de Curtius préfet du prétoire d'Italie, il confisquera les revenus des temples; à son tour il ordonnera de retirer les statues des lieux de culte et les édifices seront revendiqués *ad usum publicum* (COD. Theod. 16, 10, 19), ceci afin d'éviter que des fanatiques religieux – chrétiens en l'occurrence – ne détruisent purement et simplement ces constructions[24]. Selon K. WEIDEMANN[25], la plupart des temples de Gaule auraient été démantelés à cette époque, mais nombreux sont ceux qui auraient encore existé durant la première moitié du 5ème siècle dans les régions de montagne. Par moments apparaît un important décalage entre des provinces touchées plus ou moins directement par ces ordonnances. L'implantation de la religion chrétienne y est freinée par diverses hérésies, parfois circonscrites à une contrée déterminée, d'autres fois plus générales.

Sous Théodose II, une constitution impériale émise à Constantinople le 14 novembre 435 et adressée à Isidore, préfet du prétoire, devra réitérer l'ordre de détruire *"tous les sanctuaires, temples, édifices de l'idolâtrie s'il en reste encore d'intacts"* (COD. Theod. 16, 10, 25): aux temples et aux sanctuaires seraient substituées des églises, tandis que les contrevenants étaient menacés de peine de mort. Le 31 janvier 438 (NOVELL. Theod. 3, 4) Théodose II, comme certains continuaient de braver ouvertement ses ordonnances, devait répéter la menace de peine capitale à l'encontre de ceux qui se seraient rendus coupables de prosélytisme.

Le 12 novembre 451 encore, Marcien et Valentinien III (COD. Iust. 1, 11, 7) interdisaient toute réouverture des temples fermés et tout sacrifice *"sous menace de confiscation et de mort"*.

Situation effective

Si l'arsenal juridique mis en place nous est parfaitement connu, nous avons évoqué la difficulté représentée par la localisation précise des endroits où de telles mesures furent effectives, la période qu'elles couvrent s'étendant en outre sur plus d'un siècle. Par ailleurs, l'identification même des acteurs en présence reste problématique: dans notre région, la destruction des temples fut-elle le fait de missionnaires, d'émissaires des évêques voisins ou d'officiers impériaux chargés d'appliquer la loi?

A l'exception du temple gallo-romain de Martigny (F. WIBLÉ, 1983, p. 66), du *mithraeum* de la même localité[26], de l'ensemble cultuel de Thoune *Allmendingen*[27] et du lieu de culte consacré à une divinité orientale, découvert à Zillis[28], les destructions de

---

[23] *"... De fait, il avait mis le feu, en certain village, à un sanctuaire païen tout à fait ancien et très fréquenté..."* (*Mart.* 14, 1) et plus loin: *"Dans un autre village, du nom de Levroux, Martin voulut démolir également un temple (...), mais la foule des païens s'y opposa tant et si bien qu'il fut repoussé, non sans violences."* (14, 3). Enfin: *"Il retourna donc au village et, tandis que les foules païennes le regardaient, sans bouger, démolir jusqu'aux fondations cet édifice impie, il réduisit en poussière tous les autels et les statues."* (14, 6). Notons encore: *"... Tandis qu'il démolissait également un autre temple, la foule des paysans païens en furie se rua sur lui..."* (15, 1); l'effet de persuasion de sa démarche était tel que *"... sa sainte prédiction adoucissait si bien les âmes des païens qu'illuminés par la vérité, ils renversaient eux-mêmes leurs temples"*. (16, 4).

[24] *"Ces noirs-vêtus... courent sus aux sanctuaires avec des gourdins, des pierres, des barres de fer, et certains même, sans rien de tout cela, avec leurs mains et leurs pieds. Après quoi c'est un vrai butin de Mysiens: toits effondrés, murs sapés, statues abattues, autels renversés."* (LIBANIOS, *Or* 30 *Pro Templis* 9, traduction de F. JOUAN citée par J. FONTAINE à la p. 739 de son édition de SULPICE SÉVÈRE, *Vie de Saint Martin*, tome 2, Paris, 1968 [*SC* 134]).

[25] Paganisme et christianisme, in *A l'aube de la France. La Gaule de Constantin à Childéric.* Catalogue de l'exposition, Paris, 1981 pp. 85-120 [p. 87].

[26] Après avoir été abandonné à l'extrême fin du 4ème siècle, l'édifice fera l'objet d'une destruction systématique de la part des premiers chrétiens (F. WIBLÉ, Dieux et sanctuaires du Valais romain, in *Gli antichi e la montagna.* Atti del convegno – Aosta 21-23 settembre 1999, Torino, 2001, pp. 45-64 [p. 52]).

[27] *"Ainsi à Thoune-Allmendingen, il s'agit sans équivoque d'iconoclasme..."* (S. MARTIN-KILCHER, Des statues romaines brisées témoignent d'un iconoclasme antique dans les Préalpes bernoises, in *Iconoclasme. Vie et mort de l'image médiévale.* Catalogue de l'exposition Musée d'histoire de Berne et Musée de l'oeuvre Notre-Dame, Musées de Strasbourg, Zurich, 2001, pp. 138-139 [p. 138]).

[28] J. RAGETH, Ein spätrömischer Kultplatz in einer Höhle bei Zillis (GR), in *RSAH* 51, 3, 1994, pp. 141-172 [p. 168].

temples attribuées aux chrétiens manquent en Suisse romaine[29]. Encore faudrait-il déterminer si dans les régions voisines, où des destructions de lieux de culte païens sont signalées, il s'agit d'une réalité archéologique ou d'un fait purement hagiographique, car dès le début, le rôle des chrétiens est affirmé : *"certainement, la réputation de Martin comme destructeur de temples fut si grande qu'aux 5e, 6e et 7e siècles une ruine romaine apparaissait aux chrétiens du lieu comme un temple détruit sous son impulsion"* (A. ROUSSELLE, 1990, p. 157)[30].

De notre côté du Jura s'impose une perception réservée du rôle des premiers chrétiens, par des chercheurs souvent de confession réformée et généralement laïcs ; sur l'autre versant, jusqu'à un passé récent nous avons été confrontés au rappel incessant des évangélisateurs des premiers siècles sous la plume d'innombrables ecclésiastiques placés à la tête des sociétés savantes locales : entre ces deux extrêmes, il importait cependant pour nous d'émettre une telle proposition, hypothèse de travail bien plus que conclusion définitive.

La destruction du temple par les premiers chrétiens ne serait en tout cas pas contredite par la datation déduite des monnaies découvertes dans la couche d'incendie immédiatement devant le *fanum :* on s'accorde généralement à situer les premières missions de Martin et de ses disciples en Gaule voisine, autour de 375, l'année de la mort de Valentinien 1er[31]. Durant la période concernée, les dispositions prises contre les païens, même si elles seront encore répétées au milieu du 5ème siècle, remontent au moins au règne de Gratien (367-383). Avec la présence de deux évêchés dans le voisinage immédiat, apparus relativement tôt par rapport à certains sièges épiscopaux de Gaule ou d'Italie[32], rien n'exclut donc une christianisation de la région lémanique à cette époque déjà[33].

Les géants chez les premiers chrétiens

Si, bien plus que le démantèlement du temple proprement dit, il s'agissait d'imputer aux premiers chrétiens la destruction de la représentation de la gigantomachie en tant que telle, il serait alors opportun d'en rechercher la justification : dégoût devant ces créatures monstrueuses indépendamment de leur présence aux côtés des principales divinités païennes ou, plus simplement, intention délibérée d'anéantir tout ce qui pouvait avoir un rapport proche ou lointain avec l'ancienne foi ; diversement, volonté spécifique d'abattre la représentation d'individus dont les méfaits auraient été dénoncés déjà par les premiers théologiens. Nous pouvons nous demander dans ce second cas s'il est possible que les géants de la mythologie aient été assimilés à ceux de la Bible. Dans ce but, il est difficile d'apprécier le niveau de formation des missionnaires qui évangélisèrent nos contrées et de déterminer si l'enseignement qu'ils prodiguaient comportait des renvois à l'Ancien Testament, au point, peut-être, de faire référence aux géants de la *Genèse* pour les confondre ensuite avec ceux de la mythologie[34].

Pour ce qui est des membres du clergé issus d'un milieu aisé, leur instruction était essentiellement classique et pouvait dès lors être à l'origine de l'intérêt qu'ils auraient porté aux géants. Ces monstres devaient leur rappeler les épopées lues dans leur jeunesse et étaient les seuls survivants de la mythologie antique à avoir conservé une place dans la littérature chrétienne. Mais si les évêques semblaient bel et bien être choisis parmi les membres les plus doctes des assemblées chrétiennes, il arrivait aussi qu'un personnage fût appelé à la tête d'une communauté, simplement parce qu'il avait donné un exemple de dévotion et de foi. A.-G. HAMMAN précise : *"Mais tous les évêques n'étaient pas Hilaire, Ambroise ni Augustin. Au moment où les sièges se multiplient, les titulaires proviennent d'origines plus modestes : leur bas niveau de culture se fait sentir"*[35]. Les *Statuta ecclesiae antiqua,*

---

[29] Nous émettrons quelques réserves quant à l'application dans nos régions de l'ordre donné en 398 par Théodose, et relaté par AUGUSTIN (*civ.* 5, 26), de faire disparaître les statues de Jupiter : *"... Théodose renversa les statues de Jupiter élevées dans les Alpes et consacrées, paraît-il, à ce dieu contre lui, je ne sais par quels rites."* Les événements se déroulent dans les Alpes Juliennes suite à l'usurpation d'Eugène (G. WALSER, Le temple de Jupiter au Grand-St-Bernard, in *BEPAA* 18, 1986, pp. 55-62 [p. 56]).

[30] A Yzeures-sur-Creuse (supra, p. 57), les restes de la gigantomachie avaient servi à asseoir les fondations d'un premier lieu de culte chrétien construit vers le milieu du 5ème siècle.

[31] Bien qu'il s'agisse de fouilles anciennes, E. MÂLE (*La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes*, Paris, 1950, pp. 37-38) signalait plusieurs sites religieux pour lesquels les séries monétaires s'interrompaient à cette date : le Montmarte d'Avallon, le sanctuaire de la forêt d'Halatte au nord de Senlis, ainsi que trois petits temples découverts en Normandie. Il en serait allé de même au Mont Beuvray (J.-G. BULLIOT, 1874, p. 159). À Chênehutte-les-Tuffeaux, la série monétaire s'interrompt en 378 (G. AUBIN, Informations archéologiques. Circonscription des Pays de la Loire, in *Gallia* 41, 2, 1983, sv. *Chênehutte-les-Tuffeaux*, pp. 313-315 [p. 315]).

[32] Ainsi, Côme en 379 et Aoste en 388 (R. BROGGINI, Itinerari tardo antichi nelle Alpi centrali e cristianizzazione dell'alto Verbano, in *Verbanus* 10, 1989, pp. 219-241 [p. 240]), Grenoble en 381 (P.-A. FEVRIER, *Premiers temps chrétiens en Gaule méridionale*, [Lyon], 1986, p. 24).

[33] D'un point de vue purement administratif, J. GAUDEMET (L'Eglise d'Occident et la Rhénanie, in *Rome et le christianisme*, pp. 5-22 [p. 11]) soulevait le problème posé par la nature des structures ecclésiastiques et leur réalité institutionnelle : *"Où trouve-t-on un évêque ; comment maintient-il les liens hiérarchiques et la fidélité dogmatique avec les communautés lointaines ?"* Et si les liens avec l'évêque sont déjà incertains, qu'en sera-t-il de ceux avec Rome (J. GAUDEMET, 1958, p. 15) ?

[34] *"Or les géants étaient sur la terre en ces jours-là ; et après cela, quand les fils de Dieu s'approchaient des filles des hommes et qu'ils engendraient pour eux-mêmes, c'étaient-là les géants du temps passé, les hommes fameux."* (*Gn* 6, 4). Des allusions y sont aussi faites in *Nb* 13, 33 et *Dt* 2, 10.

[35] Le tournant du IVe siècle. Contexte politique, géographique, social, ecclésial et doctrinal du siècle, in *Initiation aux pères de l'Eglise. Vol. 4. Les pères latins*, Paris, 1986, pp. 27-60 [p. 48]. La difficulté à recruter des candidats offrant un bon niveau de culture ne surprendra pas : les milieux aristocratiques et lettrés, confrontés à des changements historiques sur lesquels ils n'ont plus prise, s'attachent aux traditions romaines, en restant fidèles à la vieille religion nationale. Le christianisme est la *"... religion des pêcheurs de Galilée, (...) une religion barbare, méprisable comme telle, en face d'un paganisme dont les lettres de noblesse remontent à l'époque homérique."* (H.-I. MARROU, *L'Eglise de l'Antiquité tardive (303-604)*, Paris, 1985, p. 86). Ce n'est qu'à partir du 5ème siècle que les grandes familles adhèrent à la foi nouvelle.

auxquels renvoie J. GAUDEMET (1958, p. 136), sont un peu plus tardifs, C. MUNIER[36] en situant la rédaction autour de 475 : dans le préambule, ils exigent de la part des évêques une connaissance des textes religieux (l. 4), parmi lesquels l'Ancien et le Nouveau Testament sont mentionnés un peu plus bas (ll. 23-24).

Les géants, conçus comme des êtres de démesure et de révolte, avaient là aussi servi à symboliser toute personne ou tout parti ayant osé contester l'ordre établi. La *Genèse* nous permet d'en faire une première description : ce sont des êtres forts, grands de taille, belliqueux, orgueilleux mais aussi peu intelligents. Ainsi lit-on dans le *Livre du Siracide* (16, 7) : *"Il n'a pas pardonné aux antiques géants qui s'étaient révoltés à cause de leur force."*[37] Dans le *Livre de Baruch* (3, 26) on précise : *"C'est là que furent engendrés les fameux géants, ceux du commencement, de haute stature et versés dans l'art de la guerre"*, puis, plus loin *"... ils périrent, car ils n'avaient pas de discernement, ils périrent à cause de leur irréflexion"* (*Ba* 3, 28)[38], ce que confirme le *Livre de la Sagesse* (14, 6) : *"... aux origines, lorsque périssaient les géants orgueilleux."*[39] Dans le *Livre d'Hénoch*[40] (10, 9-11), l'archange Gabriel aura personnellement la charge d'éliminer les géants ; saint Michel est associé à cette entreprise, leur mission étant de faire disparaître ces monstres, fruit de la mésalliance entre les anges et les filles des hommes (*Gn* 6-4 repris in 9, 8-9[41]), et décrits comme étant des anthropophages (7, 3-5), ce qui n'est pas sans rappeler FGrH 70 F 34 (supra, p. 34, n. 64).

L'intrusion des textes grecs se manifeste à partir du 3ème siècle avant J.-C. dans la *Septante*, cette traduction de la Bible destinée à une large diffusion parmi les communautés juives hellénisées, mais aussi fort utile à tous ceux qui n'en maîtrisaient pas la langue originale : les auteurs, qui travaillèrent à partir d'une version aujourd'hui perdue de l'Ancien Testament, auraient bel et bien *"interprété le texte hébreu à la lumière du mythe des Titans précipités dans le Tartare chez Hésiode"* (*Th.* 729-730), les assimilant aux géants de la *Genèse* (M. DELCOR, 1976, p. 15)[42]. L'influence du mythe grec est confirmée par le fait que jusqu'alors, il n'avait jamais été question dans l'Ancien Testament de la punition de ces géants par leur envoi aux Enfers ; dans le *Livre des Jubilés* (5, 10), remontant au 2ème siècle avant J.-C., il sera dorénavant précisé que *"ceux-ci ont été enchaînés dans les profondeurs de la terre, à perpétuité..."*[43]
Le Pseudo-Eupolème, qui écrivit en Palestine durant la première moitié du 1er siècle avant J.-C.[44], identifiait *Nemrod* avec *Kronos*, fondant en un seul récit deux passages de la *Genèse* – *Gn* 6, 4 et *Gn* 10, 8-9, dans lequel est simplement mentionné Nemrod[45] – et la *Théogonie*[46] d'HÉSIODE.

Les allusions les plus probantes aux géants de l'Antiquité se trouvent sans doute chez PHILON d'Alexandrie[47], qui vécut durant la première moitié du 1er siècle après J.-C., non tant dans son *De Gigantibus*, mais dans ses *Quaestiones et Solutiones in Genesim* où il donne des précisions nous éclairant sur les liens pouvant exister entre les géants de l'Antiquité et ceux de la *Genèse* : en 2, 82, commentant *Gn* 10, 8-9, il reprend l'opposition qui nous est devenue familière au fil des pages :
"... à la façon d'un géant préférant les choses terrestres aux célestes, il rend véridique la fable qui concerne les Géants et les Titans. En effet, vraiment, celui qui a le zèle des choses terrestres et corruptibles lutte sans cesse et livre bataille aux natures célestes, dignes de louange et admirables, élevant un rempart et construisant la terre comme une tour contre le ciel."[48]

---

[36] Statuta ecclesiae antiqua, in *Concilia Galliae*, texte établi et commenté par G. MORIN, Turnhout, 1963, pp. 162-188 [pp. 164-165] (Corpus christianorum series latina 148).
[37] Ce livre aurait été écrit par Ben Sira vers 180 avant J.-C. Titulaire d'une haute fonction à Jérusalem (39, 4), il avait eu l'occasion d'effectuer de fréquents voyages (34, 9-11).
[38] Présentant des affinités avec le *Livre du Siracide*, cette partie du *Livre de Baruch* remonterait elle aussi au 2ème siècle avant J.-C.
[39] Ce livre, rédigé en grec et de date incertaine, mais sans doute pas antérieur à 50 avant J.-C., s'apparente aux récits du judaïsme alexandrin.
[40] Nous reprenons la traduction proposée par A. CAQUOT, in *La Bible*, pp. 471-625. Le *Livre d'Hénoch*, daté de la première moitié du 2ème siècle avant J.-C., est conservé dans une version éthiopienne connue depuis le 18ème siècle : elle repose sur un original grec, lui-même traduit de l'araméen. Initialement, la deuxième section, occupée dans cette version par *Les "Paraboles" d'Hénoch*, aurait contenu *Le livre des géants*, qui n'y figure plus, mais avait été repris par le canon manichéen avant sa disparition (J. T. MILIK, 1976, p. 58).
[41] *"Ils sont allés vers les filles des hommes de la terre, ils ont couché avec elles (...). Les femmes ont mis au monde des titans* [var. S, É *des géants*] *par la faute desquels la terre s'est remplie de sang et de violence."*
[42] Sur l'assimilation des titans aux géants, supra pp. 30 et 74.
[43] Nous utilisons la traduction proposée par A. CAQUOT, in *La Bible*, pp. 635-810.
[44] D. WINSTON et J. DILLON, Commentary, in *Two Treatises*, pp. 229-358 [p. 272].
[45] Nemrod est considéré un géant dans la mesure où, lorsqu'il commente *Gn* 10, 8-9 in *quaest. in gen.* 2, 82, PHILON d'Alexandrie traduit héroïque par géant : *"Pourquoi Cuš engendre-t-il Nemrod qui commença à être un géant chasseur* ["chasseur géant" dans la traduction de Marguerite Harl et "Gigas venator" chez Philon] *en face du Seigneur et, pour cette raison, on dira : comme Nemrod, géant chasseur en face de Dieu ?"* Ces détails concernant Nemrod, roi de Babylone, sont des ajouts qui ne figurent pas dans les versions hébraïques de la Bible, ce qui pourrait aussi confirmer l'influence des récits mythologiques sur les traducteurs de la *Septante*.
[46] Kronos y est mentionné à plusieurs reprises, comme au vers 73.
[47] V. NIKIPROWETZKY, L'Exégèse de Philon d'Alexandrie dans le De Gigantibus et le Quod Deus, in *Two Treatises*, pp. 5-75 [pp. 70-71].
[48] Les *Quaestiones et Solutiones in Genesim* posent un intéressant problème philologique : le texte latin sur lequel on travaille de nos jours est une traduction remontant à 1826 de la version en langue arménienne de l'original grec, aujourd'hui disparu, et dans laquelle diverses contaminations répondaient aux besoins de la tradition arménienne : ainsi en 1, 92, où les géants ont la taille d'Hayk, l'ancêtre des Arméniens. On lira avec intérêt l'introduction de C. MERCIER à l'édition des *Quaestiones* utilisée ici.

Le renvoi à la mythologie classique était déjà présent en 1, 92 (*Gn* 6, 4) – *"Les poètes racontent que les géants nés de la terre étaient enfants de la terre.*[49] *"*–, mais malgré les sources grecques dont il s'est inspiré[50], et tandis qu'il mentionne l'existence de plusieurs gigantomachies[51], Philon d'Alexandrie ne tient aucun compte de la nature ophidienne de ces monstres.

FLAVIUS JOSÈPHE (37--95) apparente lui aussi les géants de la *Genèse* à ceux de la mythologie grecque (*AJ* 1, 73). Il rappelle que par leur union avec les filles des hommes, les anges donnèrent naissance à des créatures dont les actions rappellent les audacieux exploits que les Grecs attribuaient aux fils de Gé :

"En effet, de nombreux anges de Dieu s'unirent à des femmes et engendrèrent des fils arrogants et dédaigneux de toute vertu, car se fiant à leur propre force : les exploits qu'on leur attribue sont semblables aux actes audacieux que les Grecs rapportent des Géants."

Tous ces éléments montrent bien *"combien certains milieux du judaïsme hellénistique étaient portés à établir des parallèles entre les mythes grecs et la Bible"* (M. DELCOR, 1976, p. 46).

Si dans *Gn* 6, 4 c'est de la nature des géants dont il est question, leurs méfaits sont par contre évoqués dans l'épisode de la tour de Babel (*Gn* 11, 4) dont l'érection ne peut que rappeler celle de la rampe par laquelle les monstres de la mythologie tentèrent d'accéder à l'Olympe[52].

La mise en parallèle des deux récits est confirmée par PHILON d'Alexandrie qui déclarait :

"Olympe, Ossa, Pélion sont des noms de montagnes. C'est une tour que le Législateur introduit à leur place, une tour que les hommes de cette époque construisirent, désireux par démence, en même temps que par folie des grandeurs, d'atteindre le ciel." (*Confus.* 4-5).

Nous constaterons un apparentement identique chez les auteurs chrétiens, comme le Pseudo-JUSTIN (*coh. Gr.* 28, 5) qui écrit probablement durant la deuxième moitié du 3ème siècle :

"Et si l'on veut maintenant regarder vers la tour grâce à laquelle l'humanité d'alors avait cru pouvoir se ménager un moyen de monter au ciel, on en trouvera une imitation allégorique adéquate avec l'histoire d'Otos et Ephialte telle que la conte Homère."

La monstruosité des géants chez les auteurs chrétiens

Il est ardu de déceler une interprétation de l'anguipède chez les auteurs chrétiens ou une position déterminée à l'égard de ces créatures : ils indiquent clairement que les géants de la *Genèse* ne sont pas les ophidiens de la mythologie, mais bien qu'on ne les présente plus comme les protagonistes du récit, ils ne tomberont pas forcément dans l'oubli.

ORIGÈNE (~185-254), en défendant l'antériorité du récit biblique attribué à Moïse, soulève le problème des similitudes et des confusions possibles entre ces deux groupes de personnages :

"... à mon sens, personne avant Homère, n'a jamais parlé des Aloïdes[53]*, mais je suis certain que Moïse a écrit l'histoire de la tour bien avant Homère et même l'invention de l'alphabet grec."* (*Cels.* 4, 21, 15-18).

Le Pseudo-CLÉMENT de Rome (*hom.* 8, 15, 1), qui aurait écrit vers 220-230, explique clairement que les géants de l'Ancien Testament ne sont pas des anguipèdes et que, pour cette raison, ils se différencient de ceux de la mythologie :

"De ces unions illégitimes naquirent des bâtards, d'une taille beaucoup plus élevée que les hommes. Ce sont eux qu'on appela plus tard les géants. Ils n'avaient pas des pieds de dragon (δρακοντόποδες) ils ne soulevèrent pas non plus une guerre contre Dieu, comme il est chanté dans les légendes blasphématoires des Grecs ; mais ils étaient d'un caractère sauvage et d'une stature supérieure à celle des hommes, puisqu'ils étaient nés d'anges, inférieure toutefois à celle des anges, puisqu'ils avaient été enfantés par des femmes..."

EUSÈBE de Césarée (265-340) connaît l'existence des anguipèdes, qu'il décrit avec emphase :

"Où est la race des géants théomaques et le sifflement des serpents qui aiguisaient leurs langues pour cracher sons et propos impies à la face du Tout-Puissant ?" (*laud. Const.* 9 – traduction F. M.).

GRÉGOIRE de Nazianze (~330-390), compte les géants parmi les divinités de la mythologie grecque :

"Il serait indiqué de leur déclamer la Théogonie d'Hésiode, avec ses guerres et ses mêlées, ses Titans, ses Géants dont les noms ne sont pas moins effrayants que les actions : (...) vos monstres à pieds de dragon, *vos dieux qui brandissent la foudre, les îles qu'ils lancent, projectiles et en même temps tombeaux des adversaires situés sur la trajectoire, les fruits amers engendrés et mis au jour par ces créatures : les Hydres, les Chimères, les Cerbères, les Gorgones, êtres qui rivalisent dans toute espèce de mal."* (*c. Iulian* 1, 115).

Pour CYRILLE d'Alexandrie, patriarche de cette ville entre 412 et 444, l'explication de la monstruosité ophidienne est à

---

[49] On mettra en parallèle le propos d'AMBROISE de Milan (*Noe*, 4, 8, 6-8) quand, réfutant le même passage, il écrit : *"L'auteur de l'écriture divine ne veut pas, à la manière des poètes, faire des Géants les fils de la Terre."* (traduction F. M.).

[50] A. MOSES, introduction au *De Gigantibus*, p. 14.

[51] *"Peut être quelqu'un pense-t-il que le Législateur fait allusion aux fables des poètes sur les géants..."* (*Gig.* 4, 58).

[52] Le rapport entre les géants de la mythologie et ceux de la tour de Babel est relevé par de nombreux auteurs dans l'Antiquité. Un constat que l'on retrouve aussi chez V. NIKIPROWETZKY : *"La fable des Titans est, a-t-on dit, étrangère à la Bible et le récit biblique de la construction de la Tour ne contient rien qui, de soi, ressemble à une guerre contre les dieux. Mais le rapprochement était à peu près inévitable."* (*La troisième Sybille*, Paris, 1970, p. 23 [Etudes juives 9]). L'intention des bâtisseurs d'accéder à l'endroit où est Dieu représente en tout cas un parallèle parfait avec l'entreprise des géants mythologiques construisant une rampe pour atteindre le sommet de l'Olympe, là où résident les dieux... AUGUSTIN (*civ.* 16, 4) ne dit-il pas *"mais qu'aurait pu faire la vaine présomption des hommes en élevant vers le ciel contre Dieu une pareille masse à pareille hauteur... ?"*

[53] Nous avons vu (supra, p. 33) comment bien vite les Aloades aussi avaient été assimilés aux géants.

rechercher dans le fait que les auteurs grecs auraient manifesté une trop grande fantaisie dans leurs descriptions, leurs géants étant le fruit d'une pure exagération[54] :
"Nous n'adhérerons en aucune façon aux affabulations des Grecs. C'est chez eux, en effet, que les intellectuels, les poètes surtout, ont pris l'habitude d'exposer et de façonner à leur idée la nature des choses. Ils s'imaginent qu'il faut rehausser ce qui est petit et méprisé, et l'embellir d'affabulations grandiloquentes. L'un raconte que la Sicile tout entière a été précipitée dans le ciel par un seul des géants..." (*Argumenta Glaphyrorum* 2, 2 (*PG* 69, col. 56A) – traduction F.M.).

Mais la monstruosité des géants n'est pas toujours mentionnée, et on peut imaginer que c'est précisément en raison du lien que certains auteurs auraient fait avec l'érection de la tour de Babel où ces personnages, par ailleurs descendants des anges, sont décrits sous des traits parfaitement humains. AUGUSTIN (354-430), faisant allusion aux géants de *Gn* 6, 4, parle d'*"... anges prévaricateurs [qui] se sont unis aux filles des hommes; d'où seraient nés les géants"* (*civ.* 3, 5) ; toujours dans le même passage il précise *"... c'est-à-dire des hommes d'une taille et d'une force démesurées..."*, propos qu'il confirmera plus loin, lorsqu'il parlera *"d'hommes dépassant de beaucoup notre stature"* (*civ.* 15, 23) : ce n'est donc pas une partie de leur corps que la nature aurait empruntée à une autre espèce qui est mise en évidence, et les géants de la mythologie paraissent être totalement ignorés !

Utilisation du thème du géant chez les pères de l'Eglise

Les pères de l'Eglise tendront bien vite à démythifier les anguipèdes : l'image de ces créatures sera utilisée lorsqu'il s'agira d'illustrer tout personnage inculte ou ayant eu un geste ou une attitude irrespectueux de l'ordre naturel des choses, et non conforme à la bienséance ou à la religion, quand dans ce dernier cas il s'agira de stigmatiser l'une ou l'autre hérésie. Ils feront allusion à ces créatures lorsqu'il faudra illustrer une hypothèse ou un propos, invraisemblables ou poétiques.
AMBROISE de Milan (340-397) s'est servi de l'image du géant de la mythologie pour qualifier l'homme inculte :
"Et on peut considérer que les hommes sont semblables à des géants quand ils ne s'intéressent qu'au culte de leur chair sans avoir aucun soin de leur âme, comme ceux qui, nés de la terre, selon la version des poètes, et pleins de confiance dans leur physique impressionnant n'ont eu, dit-on, que mépris pour les choses d'En-Haut" (*Noe* 4, 8, 10-14 – traduction F. M.).

SALVIEN de Marseille, qui écrit probablement son *De Gubernatione* entre 439 et 451, à l'instar d'Augustin dénonce les jeux du cirque : il s'en prend plus précisément aux chrétiens qui en y assistant offensent Dieu
"... non par hasard ou par ignorance, mais à la manière de ces géants d'autrefois, qui dans leurs efforts insensés tentèrent, lisons-nous, de gravir les hauteurs des cieux..." (6, 23).

Pour Jean CHRYSOSTOME (~349-407), la poursuite de la richesse qui caractérise ses contemporains est aussi insensée que le fait de croire aux centaures, aux chimères, aux *dracontopodes*, à Scylla ou aux autres monstres, tous des pures inventions (*ad Col.* 7)[55].

SIDOINE APOLLINAIRE (~430-~486), évêque de Clermont-Ferrand, qui souvent ne fait d'ailleurs que de plagier Claudien[56], gardera par contre une vision parfaitement canonique du géant de la mythologie :
"Je ne parlerai pas ici de la cohorte née de la Terre, dont la vigueur était encore augmentée par son venin et qui, en plus d'une taille passant la mesure, se terminait par des serpents aux corps enroulés et tendait vers le ciel des jambes couvertes d'écailles, présentant une bouche à la place des pieds. Ainsi, cette arrogante jeunesse à la triple forme, foulant la terre d'un pied dévorant, courait d'étonnante manière, en avançant sur des têtes, et, tandis que sonnaient les trompettes des dieux, osait bientôt provoquer les habitants du ciel de ses pieds sifflants, en réponse au bruit du tonnerre." (*carm.* 9, 76-87).
La culture classique dans laquelle avait été instruit ce prélat s'exprime ici comme chez de nombreux pères de l'Eglise antique, mais avec la gigantomachie, elle résonne comme un ultime exercice de style nostalgique ; ceci alors que les géants bibliques devaient lui être connus et que les monstres serpentiformes de la mythologie gréco-romaine avaient donné lieu à toutes sortes de récupérations dues à l'image hautement symbolique qu'ils véhiculaient.

Cette revue des utilisations du motif des géants serait incomplète si nous n'y ajoutions ces quelques cas où le Christ lui-même est comparé à ces monstres.
Dans son hymne 5 *Intende qui regis Israel* (17-20), AMBROISE de Milan mettra en parallèle la double personne du Christ, avec les corps hybrides des ophidiens :

"Qu'il s'avance, quittant sa couche
– palais princier de pudeur –,
le géant à double nature :
qu'allègre, il parcoure sa route."

---

[54] Bien vite ce mythe avait été contesté : au 6ème siècle avant J.-C. déjà, XÉNOPHANE (1, 21-22) soulignait que c'était une histoire inventée ; d'après le commentaire de SERVIUS à l'Enéide (3, 578), au 1er siècle avant J.-C., Varron aurait tenté de lui donner une explication rationnelle ; PAUSANIAS (8, 29, 2) ironisait sur ce récit monstrueux : *"Que les géants aient eu des serpents à la place des jambes, c'est une légende dont l'absurdité a été démontrée..."*

[55] *PG* 62, l. 51-54. Traduction italienne par C. PIAZZINO, *S. Giovanni Crisostomo, Omelie sulla lettera di S. Paolo ai Colossesi*, Torino, 1939 (Corona patrum salesiana, serie greca 6).

[56] *"... in Anschluss an Claudians Gigantendichtung..."* (W. SPEYER, in *RLAC* 10, sv. *Gigant*, col. 1247-1276 [col. 1269]). Ce que confirme A. LOYEN dans son commentaire de l'édition des *Poèmes* de SIDOINE APOLLINAIRE, p. 84, n. 13, où il précise même les passages originaux qui auraient été repris.

Cette comparaison se justifie autant par la double nature des anguipèdes de la mythologie, que par celle des monstres de la Genèse issus du croisement des anges et des hommes (*Gn* 6, 4), alors que le Christ était né d'un père divin et d'une mère humaine.
AUGUSTIN, puisant aux mêmes sources qu'Ambroise son maître, met à son tour en parallèle la majesté du Seigneur avec la grandeur des géants, démarche qu'il explicite dans son sermon 377 *In ascensione Domini*[57] :
" (...) Il a bondi joyeusement comme un géant". Quelle sorte de géant ? il a vaincu la mort en mourant. Quelle sorte de géant ? il a brisé les portes de l'enfer : il est sorti, et il est monté. Qui est ce roi de gloire, pour lequel il a été dit à certains princes : "Elevez vos portes, ô princes ! et élevez-vous, ô portes éternelles" ? Elevez-vous car il est grand : vous êtes trop petites pour l'accueillir..." (*PL* 39, col. 1672 – traduction F. M.)[58].

Au vu de la connaissance des monstres anguipèdes que nous avons pu constater chez les premiers auteurs chrétiens, la proposition d'une destruction du monument de *Lousonna* due à la volonté de s'en prendre précisément à la représentation de ces créatures dénaturées est envisageable : on pourrait leur avoir attribué un aspect satanique, de la même manière qu'avaient dû le faire les fidèles de l'Eglise de Pergame (supra, p. 52) ; d'ailleurs, le diable ne revendique-t-il pas la paternité de ces créatures dans les *Actes de Thomas* (32, 2), apocryphe remontant à la première moitié du 3ème siècle ? : *"... je les ai perdus par le désir des femmes, j'ai engendré par eux des fils, les géants."*
Cette destruction, que nous attribuerons aux premiers chrétiens, n'a en soi rien de particulier : nous avons vu (supra, p. 112, n. 23) comment Martin de Tours avait évangélisé le pays des Éduens autour de 375, y détruisant temples et idoles, subissant parfois la violente réaction des populations locales encore paganisées ; élu évêque de Tours en 370, c'était un ancien militaire, tout comme Victrice (PAULIN de Nole, *epist.* 18, 7), placé sur le siège épiscopal de Rouen vers 385. A. ROUSSELLE (1990, p. 155) souligne que *"Parmi les plus actifs des chrétiens en Gaule à la fin du 4ème siècle, il y eut des soldats convertis. Hommes de force physique, entraînés aux actions dangereuses par la guerre aux frontières, accoutumés à reprendre aux barbares des terres envahies, ils ont, et Martin en premier, appliqué les techniques du combat à l'affrontement religieux".*

Le rôle que peut avoir joué la formation théologique serait par contre bien aléatoire si l'on part de l'idée que grand nombre de ces destructions pourrait être dû à des individus isolés ; il eût suffi que Martin – dans notre cas, l'évêque en charge de la région nous concernant –, à défaut de pouvoir lui-même battre de long en large les campagnes de son diocèse, confie à son clergé l'exécution de ces basses œuvres : avec les débordements qu'un tel mandat pouvait impliquer, il y aurait eu de fortes chances pour que les anguipèdes de la cité lémanique ne fassent l'objet d'aucun traitement spécifique, mais succombent au cours d'une journée ordinaire...

Les conditions dans lesquelles fut démantelée la gigantomachie de *Lousonna* ne seront certainement jamais élucidées. Encore récemment, l'explication historique d'une destruction due à une situation de guerre est celle qu'on avançait le plus fréquemment pour la plupart des localités du Plateau suisse : elle est aujourd'hui souvent remise en question. Reste la possibilité de placer un événement naturel à l'origine de cette destruction, ou celle de proposer un abandon pur et simple du monument. Nous avons pourtant opté pour une voie nouvelle, pas plus convaincante, mais tout aussi plausible que celle d'une destruction survenue au cours d'un conflit, ceci au moment où le passage du paganisme au christianisme dans le territoire de la Suisse actuelle reste encore à étudier. S'appuyant sur les destructions de temples repérées dans les textes antiques et sur les allusions qui pouvaient être faites à la gigantomachie, elle permet en outre de constater que, si le combat des géants et des Olympiens avait fini par disparaître de l'art monumental, de nombreux textes en conservaient le témoignage.

---

[57] Nous remercions François Mottas qui nous a communiqué ce texte jusqu'ici inexploité.
[58] Ambroise et Augustin s'inspirent en effet tous deux des mêmes passages du *psaume de David* : *" Dans le soleil il a posé sa tente, et lui-même, comme un époux sortant de sa chambre nuptiale, a bondi joyeusement comme un géant pour avaler sa route"* (*psalm.* 18 (19), 6 – traduction F. M.) : se pose encore une fois (supra, p. 114, n. 45) le problème du mot γίγας qui en grec peut aussi être un adjectif se traduisant par géant ou puissant, mais pour lequel Jérôme, traduisant la *Vulgate* à partir du grec, dans sa version des *Psaumes*, avait adopté le sens de géant, exclusivement nominal en latin.